

POLITIQUE ANTI-CORRUPTION

En tant qu'organisation d'utilité publique dédiée à mettre à profit les fonds collectés auprès de tiers pour favoriser l'accès à une éducation de qualité pour tous, la Fondation ZAKOURA adhère strictement au principe de tolérance zéro envers toute forme de corruption. Elle s'engage, en toutes circonstances, à se conformer à la réglementation anti-corruption en vigueur ainsi qu'aux dispositions intégrées dans son système de management anti-corruption (SMAC).

La Fondation affirme son engagement à maintenir et à promouvoir des normes éthiques rigoureuses dans l'intégralité de ses activités. De plus, elle encourage fermement le signalement de toute préoccupation ou observation susceptible de compromettre ces engagements, en garantissant une protection appropriée aux lanceurs d'alerte.

Dans une démarche de consolidation de ses efforts en matière d'éthique, d'intégrité et de déontologie, la Fondation s'est dotée d'un SMAC conforme à la norme internationale ISO 37001. Ce système vise à garantir un haut niveau de transparence et d'éthique dans ses activités, ainsi que dans ses interactions avec ses partenaires et bénéficiaires.

La Fondation s'engage également à une amélioration continue du SMAC, avec pour principaux objectifs de :

- Développer les compétences et promouvoir une culture anti-corruption au sein de son capital humain ;
- Assurer la robustesse, la résilience et la durabilité de ses mécanismes de prévention et de détection de la corruption ;
- Agir en catalyseur pour renforcer et dynamiser son écosystème dans la lutte contre la corruption.

Les règles et procédures clés du SMAC sont précisées dans le règlement intérieur et la Charte anti-corruption. Ces normes s'appliquent à tous les membres des organes de gouvernance ainsi qu'au personnel de la Fondation. Toute infraction à ces règles expose son auteur à des sanctions appropriées.

Enfin, la fonction de conformité anti-corruption est assurée par la Secrétaire Générale, qui est placée sous l'autorité de la Direction Générale, garant du fonctionnement efficace et de l'amélioration continue du SMAC.

Les cas de corruption constatés sont examinés par le Comité d'éthique, qui soumet ses recommandations au Comité de Direction, en présence du Président, pour décision finale.

Le Comité d'éthique sera désigné par le Conseil d'Administration.

Directeur Général
Fondation Zakoura



Président
Fondation Zakoura

